



N° Agrément : 58S361
N° Affiliation : FFRS058075
SIRET: 449 775 857

Fiche d'inscription à retourner à :

Roller Club Nivernais,
Gymnase Faidherbe,
Rue Faidherbe 58000 Nevers

Mail : rollerclubnivernais58@gmail.com
Site : <https://rollerclubnivernais.fr/>
Tél : 06 26 06 98 84 « Présidente »

Fiche d'inscription saison 2025-2026

Adhésion club valable du 01/09/2025 au 31/08/2026

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Ville de naissance : _____

Sexe : _____ Nationalité : _____

Email (obligatoire pour recevoir la licence par la fédération et les infos du club) : _____

Email 2 (si parents séparés ou si l'autre parent a besoin d'être informé également) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél portable : _____ Profession : _____

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom : _____ Prénom : _____

Tél Fixe : _____ Tél Portable : _____

Cadre réservé à l'association

Date remise inscription : _____

N° Licence : _____

TARIFS 2025-2026

	1 séance / semaine		2 séances semaine	3 séances semaine
	Cotisation annuelle	Licence		
- de 6 ans 50 €	35,82 € + 14,18 €		+ 10 €	+ 5 €
De 6 à 12 ans 60 €	35,92 € + 24,08 €			
13 ans et + 90 €	44,62 € + 45,38 €			
Adultes 120 €	74,62 € + 45,38 €			

i INFORMATIONS :

- Une même personne ne peut participer à plus de 3 séances par semaine.
- Une même personne ne peut enchaîner 2 cours qui ont lieu l'un à la suite de l'autre.
- Tout licencié peut participer sans supplément au « Roller Famille » en plus de la séance sélectionnée.

Documents à joindre au moment de l'inscription

- ☐ Questionnaire de santé « QS – SPORT » Cerfa n°15699*01 (obligatoire)
- ☐ Photo (portrait, obligatoire pour la licence)
- ☐ Règlement ci-joint signé
- ☐ (facultatif) Pour les étudiants concernés : Certificat de scolarité Univ Bourgogne afin de bénéficier du tarif préférentiel annuel : 15 € seulement
- ☐ (facultatif) Code Pass'Sport si éligible (-50 €) : _____

Pour quel(s) cours vous inscrivez-vous (max 3) ?

Cours 1	Cours 2	Cours 3

Avez-vous besoin d'une facture ? (aucun duplicata ne sera fourni)

- ☐ Non merci
- ☐ Oui, au nom de : _____

Signature de la Présidente :

Signature :

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e), _____,

représentant légal de l'enfant _____.

- ☐ **Autorise**, mon enfant à participer aux différentes disciplines de roller organisées par les autres clubs et dans leurs locaux ou terrains extérieur
- ☐ **Autorise**, mon enfant à être transporté en voiture ou autre moyen de transport à disposition du club par les parents d'un autre enfant, pour participer aux diverses manifestations extérieures à la ville de Nevers.
Le club se décharge de toute responsabilité envers les personnes qui l'accompagneront en cas d'accident ou d'incident survenant au cours du trajet, de la journée ou du séjour.
- ☐ **Autorise**, le ou les responsables à prendre, le cas échéant toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant et selon les prescriptions du corps médical consulté.

Allergie(s) et problèmes de santé de l'enfant :

☐ **Autorise** ☐ **N'autorise pas**

Antoinette MONGUILLON, présidente du Roller Club Nivernais à :

- Photographier et/ou filmer mon enfant, seul ou en groupe
- Conserver les documents sur support numérique

☐ **Autorise** ☐ **N'autorise pas**

La diffusion des photos notamment aux agences de presse (journal du centre) et sur le site internet du club (rollerclubnivernais.fr)

☐ **Autorise** ☐ **N'autorise pas**

La diffusion des photos sur les réseaux sociaux du club (*Facebook et Instagram*)

- ☐ **Je garantis que mon enfant n'est pas lié(e) par un contrat exclusif à l'utilisation de son image ou de son nom.** En conséquence de quoi, je cède gracieusement les droits visés aux présentes et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération.

Mère	Père
Nom : _____	Nom : _____
Tél : _____	Tél : _____

Coordonnées du responsable légal :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____

Ville : _____

Tél : _____

Fait à : _____

Le : _____

Signature du responsable légal :

précédé de la mention « Lu et approuvé »

Règlement intérieur 2025-2026 du Roller Club Nivernais

1. Fonctionnement général

1.1. Objet

Le présent règlement a pour objet de préciser le fonctionnement de l'association et de compléter les dispositions des statuts.

Il doit être soumis à l'approbation du Comité Directeur, puis adapté par l'assemblée générale.

1.2. Obligations

Ce règlement s'applique à tous les membres de l'association, ils doivent donc s'engager à le respecter dans les moindres détails.

2. Membres du comité directeur

2.1. Rôles

Président : (directeur sportif)

Il a en charge la formation et le développement de ou des équipe(s) de Roller In Line Hockey, Course, Patinage artistique, Patinage acrobatique.

Il donne son autorisation au recrutement des différents joueurs qui composent les équipes au sein de l'association.

Vice-président :

Il travaille en étroite relation avec le/la président(e) et le soutien dans ses diverses tâches. Il peut le remplacer provisoirement en cas de nécessité.

Trésorier :

Il gère le matériel du club et les installations mises en place par la pratique des disciplines. Il prévoit et budgétise les achats d'équipements nécessaires aux équipes.

Secrétaire :

Elle gère les comptes rendus des réunions de bureau, affiches et annonces pour le bon fonctionnement du club.

Responsable de communication :

Il a pour mission de mettre en valeur l'image du club, au travers notamment de son site internet et réseaux sociaux.

3. Règles spécifiques aux différentes disciplines

3.1. Les entraînements

3.1.1. Les patineurs

Les seules personnes qui peuvent participer aux entraînements sont celles autorisées par l'entraîneur de l'équipe ou par le président, à jour des frais d'inscription et équipées du matériel obligatoire cité dans les règles de différentes disciplines et par la Fédération Française de Roller.

3.1.2. Obligation de bonne conduite

Les joueurs s'engagent, en s'inscrivant au club, à respecter leur entraîneur et les autres joueurs, les querelles pourront entraîner l'exclusion des fautifs après réunion du bureau.

A aucun moment, il ne sera toléré de comportements violents, dégradants, que ce soit sur le terrain ou en dehors.

Pour chaque discipline, le joueur doit respecter les règles de sécurité (voir article 5.3).

3.1.3. Le matériel

Les joueurs doivent respecter et prendre soin du matériel, des équipements et de l'infrastructure mise à leur disposition durant les entraînements.

3.1.4. Sanctions

Tout joueur qui ne respectera pas les règles de jeu, de sécurité et d'esprit d'équipe pourra se voir exclure provisoirement ou définitivement du club.

3.1.5. Participation

Les joueurs devront chacun participer à part égale à l'installation, mais aussi au rangement des installations.

4. Manifestations sportives

4.1. Nature

Des manifestations sportives peuvent être organisées par le Club. Il peut s'agir de match (tournoi) amicaux, diverses randonnées. Celles-ci seront organisées par les adhérents du club qui le souhaitent après avoir été informé préalablement par le Comité Directeur.

4.2. Organisation

Les matchs amicaux s'effectuent entre les différents clubs, avec l'organisation des présidents de club.

Les journées de découvertes du roller, Magny-cours, challenge d'acrobatie des jeunes nécessitent une importante organisation pour laquelle des moyens matériels et humains doivent être mise en place.

5. Sécurité

5.1. Responsabilité

En aucun cas l'association Roller Club Nivernais ne pourra être tenue responsable des accidents occasionnés par l'un des membres du fait du non-respect des règles de prudence et de sécurité qui s'imposent.

5.2. Assurance

Les joueurs et patineurs doivent être titulaires de la licence délivrée par la Fédération Française de Roller Skating et d'un certificat d'aptitude à la pratique du Roller In Line Hockey ou à la pratique du roller par un médecin pour pouvoir bénéficier de l'assurance fédérale.

5.3. Protections et équipements RILH

Les joueurs doivent se munir obligatoirement des protections conformes aux normes fédérales sous peine de se voir interdire de participer aux cours et aux matches et de ne pas être couvert par l'assurance fédérale.

Les protections obligatoires sont les genouillères, les coudières, les gants, casque

avec la grille intégrales, coquilles. Les joueurs doivent également être munis de rollers en ligne quatre roues et de crosses à leur taille.

5.4. Protections et équipements Ecole de Roller et Randonnée

Les protections obligatoires sont les genouillères, les coudières, les protèges poignets et le casque.

6. Droit à l'image

6.1. Droit à l'image des joueurs

Durant la saison sportive, les joueurs pourront être photographiés afin de servir au support de communication interne au club (site internet du club) accessible aux membres et au public.

Ces supports sont distribués et vendus par le club, l'intégralité des profits allant au club.

Pour les joueurs mineurs, une autorisation parentale est à remplir, pour les joueurs majeurs, la signature de ce règlement intérieur vaut acceptation.

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.